

10 idées efficaces pour faire des économies avec la CAPEB

Bénéficier d'avantages, avoir des remises et payer moins d'impôts, avec la CAPEB 71 c'est possible :

1.> Bénéficiez des tarifs privilégiés du groupement d'achats HA+PME / CAPEB ☺

- Obtenez (sans aucun frais) jusqu'à 60 % d'économies sur vos tarifs actuels auprès de 97 fournisseurs
- Pour vous et vos salariés : accédez-en + à un Comité d'Entreprise : - 65 % de réductions
- Grâce à votre adhésion à la CAPEB 71, vous bénéficiez des meilleurs tarifs négociés par notre partenaire, HA+PME. Vous obtenez les mêmes tarifs que les grands groupes !

Bon à Savoir ! En 2024, nos adhérents qui ont utilisé la centrale HA+PME ont réalisé en moyenne 34 % d'économie soit **2 473 €** par adhérent ! Et vous ?

(☞ + d'infos : contactez Véronique à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.78 ou rdv sur www.capeb71.fr)

2.> Bénéficiez des offres préférentielles de nos partenaires du Club Avantages CAPEB 71 ☺

- Assurances, banques, gestion, location de véhicules, communication, fournitures de bureau, téléphone, Assistance-Secrétariat… Pourquoi payer plus cher ailleurs ?
- Nos partenaires vous réservent des **tarifs privilégiés**… Consultez-les et profitez de leurs offres. « Les petits ruisseaux qui font les grandes rivières »… Quand vous additionnez tous les avantages, vous êtes sacrément gagnant !

(☞ + d'infos : contactez Véronique à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.78 ou rdv sur www.capeb71.fr/Espace Partenaires)

3.> Utilisez les « primes CEE » pour vos travaux de rénovation énergétique ☺



- Vous faites des travaux d'économie d'énergie éligibles chez vos clients. **Vous** et **votre** client, pouvez percevoir des **eco-primes** selon la nature des travaux *(ex : en 2025 pour une isolation de combles de 100 m2, c'était au moins **1 100 €** de prime client et **220 €** pour vous !)*

(☞ + d'infos : contactez Jean-Yves à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.71)

4.> Lisez votre CAPEB Infos ! ☺

- **Vous voulez connaitre vos droits, vos avantages, vos économies possibles ?** Dans chaque **CAPEB Infos**, nous vous informons sur **les aides** *(sociales, fiscales, subventions…)*, les **avantages**, les **crédits d'impôts**, … dont vous pouvez bénéficier. Faites-en bon usage !

(☞ Lire notamment les rubriques « Club Avantages et Bon à savoir »)

5.> Déduisez votre cotisation syndicale de vos frais généraux ☺

- Votre cotisation est déductible des impôts au titre des frais généraux. En adhérant à la CAPEB 71, vous défendez votre secteur et vous « n'engraissez pas l'état » ! Là encore, pensez-y.

7.> Bénéficiez de nos « RDV Experts » sans frais ☺



- Grâce à votre adhésion, vous pouvez rencontrer **sans frais** des experts de haut niveau : **avocats, fiscaliste, coach en organisation et en gestion du stress, expert en communication, en informatique, en pilotage d'entreprise, en assurance, experts-comptables…**

(☞ + d'infos et pour prendre RDV : contactez la CAPEB 71 au 03.85.90.97.70)

8.> Utilisez les services de la CAPEB 71 pour ne plus les payer ailleurs ! ☺

En utilisant nos services, vous ferez de sacrées économies ! Jugez-vous-même :

- **Contrats de travail** rédigés clés en mains et **gratuits** ;
- **Service FACILIT'PRIME pour monter les dossiers d'aide aux travaux de vos clients** à moindre frais
- Vous bénéficiez de la **protection juridique** de la CAPEB 71, donc vous pouvez résilier celle que vous pourriez avoir souscrite le cas échéant chez votre assureur et faire de substantielles économies !
- **Récupération de vos impayés** à moindre coût…
- **Consultation illimitée de notre Service Juridique** *(chez nous, pas de chronomètre qui tourne et de facture qui suit !)*
- **Remise gratuite de nombreux documents** que d'autres n'hésitent pas à vous facturer fort cher : Document Unique, modèles de devis, facture, Guide TVA à taux réduit, Agenda annuel… etc…

☞ *Renseignez-vous, vous y gagnerez ! (☞ détails sur www.capeb71.fr rubrique services)*

Etre Utile!

9.> La protection juridique de la CAPEB 71 : mon atout majeur ! ☺

- En cas de litige, si votre dossier est éligible, vos frais d'avocats, d'huissier, d'expert **peuvent être pris en charge** en tout ou partie par la protection juridique de la CAPEB 71…
- **Renseignez-vous, cela peut vous faire réaliser de sacrées économies !**

10.> Formation : ne passez pas à côté des financements... ☺

- Avant de partir en formation, ayez le réflexe **d'appeler la CAPEB 71**. Selon les conditions du stage, vous pouvez **bénéficier de financements** ! Surtout renseignez-vous…

(☞ + d'infos, contactez Delphine à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.70 ou rdv sur www.batiment-formations.fr/71/)

11.> Achetez vos fournitures à tarifs préférentiels...☺

- **DTU, guides pratiques, Affichage obligatoire, conventions collectives, carnets de ramonage**…etc... Toutes ces fournitures sont à la CAPEB à des **tarifs adhérents**. Demandez-nous le catalogue, lisez le CAPEB Infos ou rdv sur notre e-boutique (www.capeb71.fr) et profitez-en !

Avec la CAPEB, j'économise et je suis gagnant

Pour plus de précisions : contactez votre CAPEB 71
5 rue George Eastman – CS-10026- 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex | **Tél : 03.85.90.97.70** | capeb71@capeb71.fr - www.capeb71.fr